

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Convoqué le 21 mars 2024 pour la séance du 2 avril 2024 à 17h00

La séance est présidée par Madame Leïla NAÏDJI, Vice-Présidente du CCAS de Dunkerque.

► ONT PARTICIPÉ :

▪ En présentiel

Madame Leïla NAÏDJI - Vice-Présidente

Madame Delphine CASTELLI – Administratrice

Madame Joëlle CROCKEY - Administratrice

Monsieur Yohann DUVAL – Administrateur

Madame Jocelyne FEVER - Administratrice

Monsieur Josseran FLOCH - Administrateur

Madame Laurence HUMILIERE - Administratrice

Madame Michèle PEPIN – Administratrice

▪ En vision conférence

Madame Harmonie HARS–GOUTEAU - Administratrice

Madame Elisabeth LONGUET- Administratrice

Madame Laurence OLIVIER - Administratrice

► ÉTAIENT ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR

Conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales ont donné pouvoir écrit de voter en leur nom :

- Madame Catherine DELESALLE à Madame Leïla NAÏDJI

Séance du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Dunkerque du 2 avril 2024

DÉLIBÉRATION 9 – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA CUD DANS LE CADRE DU PROGRAMME ECO-GAGNANT

Dans le cadre de sa politique de lutte contre le changement climatique, la Communauté urbaine de Dunkerque a mis en place le programme éco-gagnant qui vise à inciter positivement les habitants du territoire à changer leur comportement pour favoriser la préservation et le développement de la biodiversité, réduire leur impact sur l'environnement et leurs émissions de gaz à effet de serre, en utilisant le levier positif du pouvoir d'achat. La Communauté urbaine de Dunkerque se propose de labéliser des structures qui mettent en œuvre des actions d'accompagnement des habitants répondant aux principes du programme.

Dans ce cadre, le CCAS a sollicité la Communauté urbaine de Dunkerque pour envisager un partenariat en vue de déployer les actions du programme éco-gagnant sur les thématiques suivantes qui pèsent sur le budget des ménages :

- La Mobilité : Le CCAS met en œuvre des actions ayant pour objectifs de favoriser l'usage des modes alternatifs (transport collectif, moyens de mobilité douce, accompagnement budgétaire, etc.) et ainsi réduire la dépendance et les charges liées à la voiture individuelle.
- L'Habitat : Le CCAS met en œuvre dans le cadre de l'accompagnement global des dunkerquois, des actions ayant pour objectifs de lutter contre la précarité énergétique et de réduire les consommations d'énergie et d'eau.
- L'Alimentation : Cette thématique fait partie des enjeux majeurs portés par le CCAS, il développe, avec les partenaires du territoire diverses actions et projets, en pilotage direct, en co-pilotage ou en appui de partenaires locaux
- L'Équipement de la maison : Cette thématique concerne plusieurs axes et vise à accompagner les dunkerquois dans l'achat d'équipements qu'ils soient numériques ou d'électroménager de seconde main.

La Communauté urbaine de Dunkerque s'engage notamment à :

- Accompagner les agents du CCAS en les informant des actions du Programme Eco-gagnant et en les sensibilisant à ses évolutions au moins tous les 6 mois
- Fournir les supports de communication du programme éco-gagnant
- Porter l'ingénierie des actions en lien avec le recyclage et le réemploi
- Associer le CCAS aux instances de gouvernance du programme éco-gagnant : le comité technique et le comité de pilotage

Le CCAS s'engage à :

- Apposer le logo éco-gagnant sur tout document de communication et d'information de ses antennes de proximité et à l'entrée de ses locaux
- Désigner un représentant dûment mandaté pour le représenter auprès de la CUD
- Mettre en œuvre les actions définies de la présente convention et rendre compte de leur avancement dans un rapport d'activité qui sera transmis à la CUD chaque année.

Il est proposé au Conseil d'Administration d'autoriser Madame la Vice-Présidente à signer la convention et tout document s'y afférent.

ADOPTÉ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

059-200027167-20240402-20240402CA_D09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/04/2024

Affichage : 09/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

**Pour le Maire-Président,
Par délégation,**

